Formation : Piloter la prévention des risques de coactivité avec les entreprises extérieures

Ref: PR-SST-COACTIVITE

DURÉE : **1 Jour** (7H)
Prix : **Nous contacter**

PRÉSENTIEL



Objectifs et compétences visés

- Maîtriser les risques de coactivité entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures
- Concevoir, élaborer et mettre en œuvre: le plan de prévention et/ou le permis de feu et/ou le protocole de sécurité

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Chefs d'établissement, responsables des services généraux, chargés de sécurité, responsables d'ateliers et autres faisant intervenir des entreprises extérieures.
Responsables et intervenants d'entreprises extérieures

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- Définition de la coactivité et identification des risques associés
- Les dispositions réglementaires relatives au plan de prévention : décret du 20 février 1992 (articles R.4511-1 et suivants), arrêté du 19 mars 1993.
- Les travaux et opérations (nettoyage, maintenance, surveillance) soumises au plan de prévention annuel.
- Les responsabilités civile, pénale et administrative de l'employeur relatives à la mise en place et au suivi du plan de prévention.
- Les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.
- Le rôle des différents interlocuteurs dont le CSE/CSSCT.
- Le plan de prévention : du contenu à la mise en œuvre.
- Exercices de mise en pratique au travers d'une étude de cas : mise en œuvre d'une méthode d'élaboration du plan de prévention.
- Présentation de plans de prévention.
- Possibilité d'intégrer le protocole de sécurité, le permis feu et l'autorisation de travail.

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Un quiz d'évaluation sera réalisé par les stagiaires en fin de formation

Nos plus

Des exemples et des exercices permettront aux participants une meilleure appropriation des connaissances théoriques.

L'observation de l'organisation de l'intervention d'une entreprise extérieure sur votre site pourra également être organisée.

Utilisation de votre trame de plan de prévention et/ou permis de feu et/ou protocole de sécurité.

CNPP édite des formulaires vous permettant d'établir vos plans de prévention, permis de travail, permis de feu et protocole de sécurité.

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an



Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2025

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70